



Pour une FFMJC autrement...

L'Assemblée Générale des MJC a exprimé à Dijon un soutien réservé à la direction fédérale, avec de nombreuses interventions critiques, que ne reflètent pas totalement les votes des rapports assurés par la collecte préalable des mandats.

Il est devenu plus lisible que la majorité des administrateurs fédéraux et leur chef Gilles ROUBY, n'agissent pas pour répondre aux difficultés et aux aspirations des MJC.

De fait, la direction fédérale renoue avec des politiques infantiles d'un autre âge, qui valorisaient pour elle-même, jusqu'à l'isolement, la FFMJC.

Dans le rapport moral, la direction précise : « La Fédération Française doit être reconnue comme une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics en direction de la Jeunesse et de la Culture ».

Dans un courrier adressé à tous les Maires, dont la commune finance par contrat la direction d'une MJC, sans retenue dans sa prise de pouvoir, elle écrit : « La FFMJC est délégataire globale de service public pour toutes les MJC ».

C'est ainsi que sous l'impulsion de Gilles ROUBY, la direction fédérale proclame une offre publique et politique lourde de sens.

Comment ne pas se dresser contre cette volonté de transformation du secteur des MJC en mouvement national, celui-ci intervenant contre le droit à l'indépendance et à la personnalité de chaque MJC, contre l'historicité commune des MJC.

La CGT entend maintenir son exigence de vérité. La CGT dénonce dans le même esprit les manœuvres et les tricheries de cette direction. Celle-ci gère la FFMJC sans transparence comptable. Elle accapare les provisions contractuelles inscrites au bilan pour la gestion sociale des personnels alors que d'autre part, elle s'accommode sans contre proposition ni revendication, de la baisse drastique de la subvention d'Etat, pour ne pas déplaire...

Une FFMJC « autrement » est possible, sans tricherie ni dérobade de ses responsabilités et dégagée des petites ambitions et querelles personnelles de pouvoir. Encore faut-il que tous les acteurs des MJC ne laissent pas faire, y compris ceux, qui trop nombreux encore, restent sous l'emprise d'un endormissement.



« Le Semeur » - Dessin
mai 1889 - mai 1890
Vincent VAN GOGH (Extrait)

Déclaration du Congrès

Les excellentes conditions matérielles réunies à SAINT DIE des Vosges ont largement contribué au bon déroulement du congrès.

A ce propos, il faut souligner la grande disponibilité et l'attention toute particulière de nos camarades Jean-Louis Didier et Gérard Barbot, qui travaillent à SAINT DIE, ainsi que la place prise dans la vie sociale et culturelle par l'activité MJC.

Soulignons également la qualité du service assuré par le chantier d'insertion sociale par la restauration, conduit par la MJC Louise Michel et notre camarade Jean-Louis Didier.

La place des MJC fut manifeste dans l'intervention du Maire, Christian Perret, ancien ministre. Il a su prononcer les mots qui donnent du sens à l'action citoyenne des MJC. Dans les salons de l'Hôtel de Ville, il a salué les congressistes en déclarant utile aux MJC et à la société, leurs réflexions et leurs luttes.

Le congrès a élu domicile pour trois jours dans la remarquable Tour Sculpture reconstruite au centre ville, après avoir été édifiée à Paris, dans les Jardins des Tuileries, pour la commémoration de la révolution de 1789.



La Tour, créée par les architectes J.M Hennin et N. Normier, se nomme à SAINT DIE la « *Tour de la Liberté* ».

Tout un symbole pour la tenue du congrès de l'UG !

En la découvrant sur son espace vert aménagé, la Tour évoque un vaisseau cosmique sur son aire de lancement. Une sorte de fuselage central abrite un ascenseur donnant accès aux étages et à la terrasse.

Au deuxième étage sont exposés les magnifiques bijoux créés par le peintre Georges Braque, suite à une donation à la ville.

Le congrès s'est installé au premier étage aménagé en espace pour l'accueil de conférences ou de concerts. Le pourtour de l'espace est vitré en découverte circulaire sur la ville. De ce côté, on découvre sur une façade d'un bâtiment public, la colombe du peintre Bazaine, laquelle jette tous les feux des lumières captées par les pierres de la mosaïque.

De cet autre côté, la vue s'arrête sur la statue de Jules Ferry, natif de SAINT DIE, avant de survoler l'unique usine construite par Le Corbusier, comme l'indique Gérard Barbot, et au lointain, « la ligne bleue des Vosges ».

L'habitat du centre ville qui entoure la tour a le caractère d'un habitat plutôt traditionnel tout en ne datant que de la reconstruction de l'après-guerre, faisant suite à la destruction systématique par les armées nazies battant en retraite, laissant des centaines de victimes qui vont s'ajouter aux déportations massives de l'occupation.

La ville et la région ont beaucoup souffert tout en affichant aujourd'hui une réelle volonté d'accueil et d'ouverture aux Cultures et au Monde.

C'est ce site, chargé d'histoire et de culture, qui accueille le 19^{ème} congrès de l'UG CGT MJC.

Les congressistes venus de toutes les régions de France sont arrivés par séquences successives au rythme des horaires de la SNCF.

La délégation de la scission Rhône Alpes avec notre camarade Gérard Lambert, a été chaleureusement saluée, en raison d'une part de sa reconquête de l'unité syndicale à la FERC-CGT, et d'autre part, du succès de la liste CGT aux élections de délégués du personnel de la région.

Le congrès s'est ouvert à l'heure dite.

Le Secrétaire Général de l'UG, François CHATAIN, a salué les congressistes. Il a remercié de sa présence le Secrétaire Général Richard BERAUD. Celui-ci n'assurera pas une simple représentation en intervenant activement dans les débats. Le rapport d'activité présenté par François CHATAIN couvrant les deux années qui séparent deux congrès fut très applaudi et adopté.



SAINT DIE des Vosges les 3,4 et 5 mai 2007

Le rapport a su donner toute sa place à l'intense activité syndicale et aux luttes pour la défense des personnels contre les orientations de régression engagées par la direction fédérale.

Le rapport financier présenté par Jean Marc DUMAS est adopté.

Les revendications prioritaires sont présentées par Jean-François LAURENT. Après débat, elles sont adoptées.

La nouvelle commission administrative est élue à bulletins secrets.

La déclaration finale, présentée par Claude DADE-BRENJOT, est adoptée.

Les travaux du congrès vont se dérouler sur les thèmes préalablement proposés aux débats des syndicats membres de l'UG

- Le thème du projet MJC d'Education Populaire est présenté par Thierry RUNGETTE. Il est souligné la difficulté de sa mise en œuvre dans un environnement plutôt défavorable et une direction fédérale pour le moins indifférente.

Il est évoqué l'ambition émancipatrice du projet. Le thème aurait à l'évidence, nécessité des confrontations et réflexions intéressantes des expériences de projets MJC d'Education Populaire.

- Le thème de la responsabilité de chaque syndicat a été présenté par Bernard DESBOIS. Il est dit que chaque syndicat CGT a son rôle à jouer afin que chaque projet MJC d'Education Populaire existe concrètement. Toutes les observations renvoient à l'existence démocratique d'un syndicat CGT dans chaque association MJC, un syndicat CGT qui gagne en crédibilité et autorité, par ses critiques ses revendications et ses propositions. Un syndicat qui aide au dépassement des contradictions par la lutte.

- Gérard ANDRE anime la discussion sur l'avenant à la convention collective d'entreprise FR/FFMJC, afin de l'ouvrir à toutes les MJC et leurs personnels. Il est souligné que cette proposition, élaborée par une commission élue par le dernier congrès est d'une très grande importance pour une plus grande cohérence dans le secteur des MJC en mettant en solidarité et responsabilité tous les personnels à tous les niveaux.

Il est indiqué que les associations MJC ayant délibéré pour l'ouverture de négociations à la FFMJC sont encore peu nombreuses. Il est demandé aux syndicats CGT d'avoir la pugnacité nécessaire pour convaincre les personnels et les administrateurs de MJC.

Les travaux du congrès ont largement révélé l'esprit de résignation encouragé par la direction fédérale, face au désengagement financier, notamment de l'Etat, pouvant aller jusqu'à laisser se développer des projets de licenciements de personnels déjà soumis à une très grande précarité et à de petites rémunérations.



L'esprit du congrès n'est pas au « laisser faire ».

A l'invitation de la direction de l'UG, le congrès fait sienne l'initiative d'Espace Rencontre entre les DPN CGT administrateurs de la FFMJC et les délégations de MJC sur le lieu même de l'Assemblée Générale Fédérale à Dijon.

Il s'agit de combattre la diabolisation de la CGT orchestrée par la direction fédérale en invitant les délégations à faire acte de citoyenneté face à la situation de la FFMJC, et de dire non aux orientations de régression et aux licenciements de personnels.

Le congrès souhaite que les débats se poursuivent dans chaque syndicat C.G.T.

Vive le XIXème congrès de SAINT DIE des Vosges !



Les revendications prioritaires adoptées par le congrès :

En direction de l'Etat :

1. Retour à la subvention d'Etat Jeunesse et Sports pour le fonctionnement de la FFMJC et des FRMJC à hauteur de celle accordée en 2002 (376 000 € pour la FFMJC).

2. Participation financière de l'Etat d'un montant nécessaire au bon fonctionnement des associations MJC.

3. Arrêt de la remise en cause systématique des postes FONJEP qui entraîne l'insécurité des emplois et des associations.

Création d'au moins un poste d'éducateur directeur de MJC par association affiliée avec prise en charge à 50% par l'Etat FONJEP

4. Annulation de la fiscalisation des MJC ainsi que de toute modification de la loi de 1901, patrimoine essentiel des libertés publiques.

5. Suppression de la taxe sur les salaires payée par les associations éducatives, culturelles, de jeunesse et de loisirs, alors que les sociétés à but lucratif en sont exonérées.

En direction des collectivités locales et territoriales :

6. Arrêt immédiat des politiques publiques d'instrumentalisation des associations comme les MJC et leurs fédérations avec les Délégations de Services Publics (DSP) et autres contrats d'objectifs initiés par les lois SAPIN et JOSPIN et qui ne tiennent pas compte des statuts de celles-ci.

7. Signature entre les associations MJC/FRMJC et les collectivités locales et territoriales de conventions de gestion et d'animation, garantissant le respect de leurs statuts, le fonctionnement de l'Association, la gestion et la rémunération des personnels en prévoyant un taux de progression annuelle en conformité avec les accords collectifs d'Etablissement.

En direction des Employeurs Associatifs MJC, FRMJC, FFMJC

8. Arrêt des plans de destruction du Projet d'Education Populaire des MJC

comme le Plan ROUBY et arrêt de toutes les procédures arbitraires de licenciement, de suppression de postes et de leurs conséquences pour les personnels.

9. Application, sans restriction, de la convention collective de 1972 signée par la FFMJC et le syndicat FERC-CGT aux personnels de la FFMJC et des FRMJC.

Ouverture de négociations à la FFMJC pour l'extension de la convention collective de 1972, par avenant, pour les personnels de MJC.

10. Mise en place dans les MJC, les FRMJC et à la FFMJC, d'instances paritaires délibératives pour toutes les questions intéressant les personnels, les budgets des salaires, la formation initiale et continue et le mouvement des personnels

11. Voix délibérative pour les délégués du personnel dans les instances MJC.

Chaque association MJC employeur reconnaît l'existence du syndicat d'entreprise quel que soit par ailleurs l'effectif salarié.

Tous les salariés bénéficient dans chaque MJC de 4 H, mensuelles pour l'information syndicale.

12. Ouverture de négociations salariales dans toutes les MJC, les FRMJC et à la FFMJC pour une augmentation immédiate de 3% des salaires hors ancienneté, qui rattrape le pouvoir d'achat perdu.

13. Augmentation de 20 points pour tous les personnels.

Formation initiale des directrices et directeurs de MJC

14. La formation des personnels se doit d'être la priorité d'une institution d'éducation populaire.

En conséquence, la FFMJC doit se doter d'un réel projet cogéré de formation initiale des directeurs de MJC.

Ouverture dès 2007 d'un stage de formation de directeurs de MJC ouvert aux personnels des MJC, de la FFMJC et des FRMJC employeurs.

15. Respect des accords sur la formation impliquant la tenue annuelle des JNE.



CA FFMJC

24 - 25 Mars 2007

Le président Gilles ROUBY ouvre la séance en invitant les administrateurs à faire connaître leur opinion sur le rapport moral à présenter à l'Assemblée Générale.

François BOVE réagit mécontent : « C'est n'est pas possible de travailler dans la précipitation. Je regrette la réception tardive de ces documents, arrivés hier... Ils ne permettent pas une préparation sérieuse... souligne celui-ci. Il poursuit : J'ai lu trois fois le rapport moral... je ne le comprends pas... A qui est-il destiné ? Si c'est aux MJC, comme je le pense, il doit permettre de faire le point sur la FFMJC et les orientations prises. Or, ce rapport parle de tout autre chose... ».

Marc LEVESQUE, intervient : « Je regrette que les administrateurs n'aient pas été associés à la rédaction du rapport moral », il ajoute : « J'accueille ce rapport comme il est... ce n'est ni un cauchemar, ni le meilleur que l'on puisse imaginer »... dit-il résigné.

Puis, chacun y va de son couplet. Les prises de paroles s'entrecroisent, passent d'un sujet à l'autre... « Il faut parler de la jeunesse, de la défense de la vie associative... » disent les uns.

« On ne parle pas assez de l'Etat, de la mondialisation et des territoires qui se mettent en place » lancent d'autres. « Il faut débattre de la politique libérale dans la société » ajoutent d'autres encore. « Il y a des tensions avec le personnel, le rapport ne doit pas le passer sous silence » propose insidieusement la représentante du syndicat SUD Culture ...

La cacophonie, que le président avait laissée s'installer, cesse soudain.

Les tours de paroles reprennent. « Je n'ai pas de problème pour voter ce rapport moral... » intervient Pierre VIAN, président de la FRMC Bourgogne. Il est certes éloigné de nos réalités... mais il contient les mêmes phrases que celles des candidats à la Présidentielle... Alors !... ».

Des propos qui auraient mérités des éclaircissements, mais l'intervenant n'en dira pas plus... Les DPN CGT expriment leur

désaccord : « Le rapport moral raconte une histoire... Il ne rend pas compte de la situation à la FFMJC, avec les licenciements, la remise en cause de la convention collective de 1972, des règles de fonctionnement et des statuts... les manipulations comptables et financières de la direction, sont cachées... Ce rapport trompe les MJC » ont précisé les DPN CGT.

Gilles ROUBY veut mettre un terme au débat. Il demande alors un vote indicatif sur le projet présenté « qui devra prendre en compte les éléments de la discussion, bien entendu... » précise-t-il.

Le projet de rapport moral est adopté. 15 pour - 2 contre - 1 abstention (les DPN CGT ont voté contre).

Le délégué général Gilles LE BAIL, allait ensuite être mis à l'épreuve.

Après ses visites dans les FRMJC, il était en effet invité à faire part au Conseil de « ses constats et réflexions personnelles ».

Le délégué général commence son récit : « J'ai participé à des rencontres avec l'ensemble des acteurs. La volonté de défendre un projet d'Education Populaire est évidente ». Puis, prudent, il ajoute « de colorations toutefois différentes... ».

Gilles LE BAIL poursuit « Les acteurs disent que la crise financière est liée à une crise institutionnelle et politique et que le projet fédéral (le délégué général fait référence au plan ROUBY) est mal connu des MJC et des personnels ».

Puis, s'agissant de ces derniers, il fait état de « l'isolement des directeurs de MJC ..., qui font des efforts importants..., que l'institution ne valorise pas suffisamment... »

Gilles LE BAIL conclut le sujet : « Il semblerait, dit-on, qu'il existe des phénomènes d'usure »... et il ajoute, « les personnels soulignent avec insistance, la nécessité de relancer la formation initiale des directeurs MJC... ».

Le compte-rendu se poursuit. Pour le délégué général, la situation des MJC et des

FRMJC visitées, leurs initiatives, leurs difficultés et pour certaines d'entre-elles, leurs résistances, se résumaient en une phrase « Il se passe beaucoup de choses dans le réseau »....

L'intervenant aborde ensuite la situation de la FFMJC en relation avec la mission qui lui a été fixée à l'embauche.

Le sujet semblait être mieux maîtrisé et l'intéresser davantage.

Gilles LE BAIL avance masqué :

« Nous avons des difficultés avec la cogestion et à organiser les changements en interne... les jeux syndicaux empêchent de débattre sérieusement... pensent certains... il faut sortir de la posture... »

Il aborde ensuite la situation économique de la FFMJC « dont la structure repose sur le taux moyen... Elle est à réinterroger, se hasarde-t-il, il y a beaucoup de questions sur le taux moyen et les fonds de réserve... » dit-il, comme s'il était chargé de faire passer le message...

Puis, en guise de conclusion, après avoir constaté le désengagement financier de l'Etat et « la nécessité de solliciter des moyens »... ainsi que « les grandes difficultés à faire exécuter les décisions nationales, dans les régions »... Gilles LE BAIL propose alors des « initiatives de réflexion et d'action » sur les thèmes qu'il vient de développer.

Tout un programme !

« Les propositions du délégué général mériteraient d'être débattues en Assemblée Générale » intervient Antoine BAILLOEUL.

François BOVE poursuit : « On marche sur la tête... » mais sans avoir pu terminer sa phrase, Gilles ROUBY le coupe brusquement : « Les constats du délégué général n'ont rien à voir avec l'Assemblée Générale... C'est sa mission. Elle ne relève pas du rapport moral... et je clos la séance ».

Une fois de plus, le petit autocrate n'avait pas l'intention de s'encombrer avec des pratiques démocratiques... et quant à la

très grande majorité des administrateurs, leur silence en disait long...

En reprise de séance, le lendemain matin, le trésorier Georges RIVET, est invité à présenter les comptes 2006 : « Ils ne sont pas encore validés par le Commissaire aux comptes, mais je peux vous dire d'ores et déjà que le résultat d'exploitation est catastrophique. Nous avons un déficit de 660 000 € » explique le trésorier, en stigmatisant les salaires, les dispositions conventionnelles « qui coûtent trop cher... », la formation des directeurs MJC « qui a coûté une fortune... », en oubliant soigneusement de parler des postes insuffisamment financés... des manipulations comptables et financières de la direction et de son appareil, pour aggraver sur le papier une situation déjà préoccupante et justifier la remise en cause des acquis sociaux et les licenciements

Une situation, en effet, qui a conduit le CCE à déclencher une expertise comptable.

Le président qui de toute évidence ne souhaite pas que le Conseil s'éternise sur le sujet, ne laisse pas se développer la discussion. « S'il n'y a pas de modifications substantielles apportées par le Commissaire aux comptes, nous n'y reviendrons pas » précise-t-il.

Les comptes sont adoptés, en l'état : 19 pour - 2 contre - 1 abstention (les DPN CGT ont voté contre). (suite page 7)

**Victoire de
l'unité retrouvée
pour la
FERC-CGT :
52 %
aux élections de
DP en Rhône-
Alpes**

Conférence de presse à Montreuil

« Les premières Maisons des Jeunes et de la Culture ont été d'initiatives populaires, intégrant différentes catégories sociales, aux lendemains de la guerre 1939-1945 et de la chute du fascisme.

La création des MJC a été portée par le souffle de la libération et de la reconquête des libertés publiques individuelles et collectives qui traversait le Conseil National de la Résistance.

Depuis près de 60 ans, le projet MJC, laïc, démocratique d'Education Populaire cogéré avec les intéressés eux-mêmes, s'est construit dans la concertation, la confrontation et les luttes pour exister, en y associant la population dans sa diversité d'âges, d'origines et d'opinions. Aujourd'hui, les difficultés dominent l'environnement des associations. Le droit d'association

- cette liberté publique ouverte à la société civile par la loi de 1901 - est remis en cause, notamment par les contrats dits « d'objectifs » rendus obligatoires, sans tenir compte des statuts des associations.

Il en va de même de la délégation de service public lorsqu'elle est anormalement appliquée aux MJC.

Non sans une volonté d'instrumentalisation, toute une politique de désengagement de la responsabilité de l'Etat est conduite dans les domaines administratifs, financiers, éducatifs et culturels.

Tandis que la taxe sur les salaires est maintenue pour le secteur d'activités sans but lucratif et qu'elle pèse pour 600.000 € pour la Fédération Française des MJC, cette dernière voit de plus sa subvention de fonctionnement

supprimée alors qu'elle était de 376 000 € en 2002. La Fédération des MJC confrontée à des mesures de survie et poussée à s'aligner et à se résigner, décide des licenciements.

Hypothéquant l'avenir, elle annule la formation des directrices et directeurs de MJC déjà en nombre insuffisant.

Cette situation est un véritable gâchis.

Elle est porteuse d'un réel mépris pour les acteurs bénévoles des associations qui œuvrent dans les quartiers, les

villes et les villages au développement du lien social ainsi qu'aux pratiques de responsabilités citoyennes.

L'Union Générale des Syndicats FERC-CGT des personnels des MJC et de leurs Fédérations invite à résister à cette dégradation de la vie sociale et démocratique et à s'y opposer en le faisant savoir aux populations concernées. »

L'UG FERC-CGT MJC

Montreuil, le 18 avril 2007.



9^{ème} Congrès de la FERC-CGT

La FERC-CGT a tenu son congrès du 21 au 25 mai 2007 sur l'île de Ré.

L'Union Générale des syndicats FERC CGT des personnels des MJC et de leurs fédérations y était représentée.

Après avoir validé l'activité du mandat précédent (le rapport a été voté à 87,52%), le congrès a adopté le document d'orientation à 93,18%, axant les décisions de travail sur :

- la défense des missions de Service Public d'Education, de Formation, de Recherche et de Culture,

- le développement de l'activité dans

les territoires avec les structures interprofessionnelles de la CGT,

- l'implication dans l'activité internationale avec son adhésion à l'Internationale de l'Education.

Les représentants des syndicats CGT de l'éducation populaire ont fait valoir durant ce congrès la situation spécifique de leur champ d'activité.

Ils ont fait état des conditions d'emploi et de travail des salariés dans les associations relevant de la loi de 1901.

Ils ont rendu compte des négociations en cours, dans le cadre de la convention collective de l'animation,

rendues difficiles par le faible niveau de mobilisation et de lutte constaté dans le secteur d'activité.

Ils ont rappelé l'exigence à obtenir les moyens publics nécessaires au fonctionnement des entreprises associatives.

Ils ont dénoncé l'absence de revendication et de combativité des fédérations et associations employeurs plus souvent mobilisées pour s'adapter, plutôt que pour résister.

Richard BERAUD, Secrétaire Général sortant, a été reconduit dans cette responsabilité, à la tête d'une Commission Exécutive de 50 membres.

(suite de la page 5)

La question suivante concernait l'examen des financements des postes des directeurs chargés de délégation régionale et des personnels administratifs en région, par les FRMJC.

« Nous devons faire rentrer rapidement 200 000 € pour financer ces postes » précise le trésorier, qui avait dû s'inspirer du budget vérité de fonctionnement de la FFMJC publié par l'UG CGT dans son bulletin n° 117.

Le sujet ne motivait pas les administrateurs représentants les FRMJC...

Il se dit alors que celles-ci ont déjà été dépouillées de toutes leurs ressources par la FFMJC et que les caisses sont vides... La discussion tournait en rond...

« Je propose de tenir une conférence des présidents, de réfléchir à la suppression du poste de délégué en Alsace et de redéfinir les missions et les zones

d'intervention des délégués régionaux » a tranché le président. La proposition est adoptée : 14 pour - 4 contre - 4 abstentions (les DPN CGT ont voté contre).

Le sujet suivant, non inscrit à l'ordre du jour, mais auquel le président tient particulièrement concernait la Convention Collective de 72 « Nous ne pouvons pas attendre plus longtemps la fin des travaux de la commission de révision... Je propose la constitution d'un groupe d'employeurs pour faire dès le mois de septembre des propositions de réécriture... » déclare Gilles ROUBY, masquant mal son impatience.

La proposition est adoptée : 17 pour - 3 contre (les DPN CGT ont voté contre).

Le dernier point à l'ordre du jour concernait l'organisation de l'Assemblée Générale en préparation.

« L'Assemblée Générale aura

lieu le 27 Mai de 9 H à 16 H. Nous devons donner la priorité au colloque que nous organisons » déclare Gilles ROUBY.

Les protestations fusent... « 5 heures pour l'AG, c'est inacceptable... elle doit commencer la veille... vous ne voulez pas vous confronter aux MJC... » le président recule... un compromis est trouvé. L'AG sera convoquée les 26 et 27 mai à partir de 18 heures.

La proposition est adoptée : 15 pour - 2 contre - 2 abstentions (les DPN CGT ont voté contre).

Et c'est dans une salle de plus en plus clairsemée, que le président leva la séance □

CA FFMJC 12 - 13 Mai 2007

Le Conseil d'Administration allait s'ouvrir sur un long, très

long échange, pour occuper le temps...

Il s'agissait que chacun donne ses impressions ou analyses sur le résultat du scrutin des élections présidentielles qui venaient de se tenir, et sur les relations de la FFMJC avec les scissions FRMJC.

A l'exception du délégué général très réservé sur les sujets, chacun y allait de ses commentaires électoraux calqués sur ceux déversés à longueur de journées par les médias.

Un vrai capharnaüm d'idées sans intérêt.

Bref, une séance de commérages !...

Les propos tenus concernant les scissions ne valaient guère mieux.

La majorité des administrateurs avait déjà oublié, ignorait ou ne voulait pas se souvenir des raisons de celle-ci. Alors !...

En l'absence d'analyse et de réflexion de la direction fédérale, le débat était ouvert et sans limite... chacun en profitait pour dire une chose et son contraire, ou bien encore, parler d'autre chose...

Les sujets sérieux allaient venir le lendemain matin, après l'approbation des procès-verbaux des réunions précédentes.

Le trésorier présentait les comptes 2006 validés par le Commissaire aux Comptes.

« Il n'y aura pas de comptes consolidés avec les FRMJC... Il y a des problèmes... On les aura l'année prochaine... » dit celui-ci sans autre explication et sans être dérangé par des administrateurs soucieux du respect des règles et des statuts...

Georges RIVET poursuit avec la lecture du rapport financier qu'il présentera quelques jours plus tard à l'AG fédérale et qui n'est toujours pas adopté... Obstiné, besogneux, cheville ouvrière du plan ROUBY, le trésorier enfonce le clou.

Il fustige à nouveau les salaires, le stage de formation, la convention collective, les FRMJC... « qui créent un déficit exorbitant... » oubliant soigneusement (suite page 8)

Le CCE FFMJC, une institution démocratique, au service des personnels et de la FFMJC

La création des Comités d'Entreprise, par delà les orientations du Conseil National de la Résistance, a renoué avec les avancées obtenues par le Front Populaire de 1936 et les luttes revendicatives des salariés.

L'institution des comités d'entreprise est née suite au décret signé par le Général de Gaulle en 1944, et à l'ordonnance du 22 Février 1947 portant la création de la loi votée le 10 juillet 1946 définissant les statuts et les droits.

Le Conseil National de la Résistance préconisait la participation des travailleurs à la direction de l'économie. Elle s'inscrivait en rupture avec la politique paternaliste, de discrimination et d'exclusion du régime de Vichy.

Tout au long de l'histoire des C.E. le législateur modifia souvent les textes sous la pression du patronat, afin de freiner les compétences et les capacités d'action des salariés.

Cependant les C.E. sont une grande conquête pour les salariés.

Leur création constitue une avancée démocratique dans le « Vivre et décider ensemble ».

Après avoir signé en 1972 la CC FR/FFMJC, la CGT, qui est à l'initiative de la mise en place des CE régionaux, signe en 1974 la création du Comité Central d'Entreprise

Contre l'avis des compétiteurs syndicaux qui voulaient répartir le budget du CCE entre les salariés, la majorité CGT a engagé en 1976 l'achat du local passage Verdeau pour le mettre au service des organisations du personnel.

Conformément aux prérogatives que lui confère la loi, le CCE peut contrôler et intervenir sur la gestion économique et comptable de la FFMJC, la gestion des personnels et de l'emploi et la Formation Professionnelle.

En concertation avec les CE qui maîtrisent leur budget, il gère les activités sociales et culturelles des salariés.

En 1998, le CCE-FFMJC a mis en évidence, suite à des

expertises comptables, la gestion catastrophique de la direction fédérale « LAMBERT-GONTIER » et amené les instances de la FFMJC à adopter un plan de redressement.

En janvier 2007, le CCE a déclenché une procédure d'alerte accompagnée d'une expertise comptable afin de faire la lumière sur la gestion de la direction fédérale qui a engagé des régressions sociales, des licenciements et l'abandon du plan de redressement.

Le CCE-FFMJC composé d'une majorité de délégués CGT, représentant les CE régionaux, est au service des intérêts individuels et collectifs des personnels.

Informé par Gérard ROBIN de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat, le CCE a élu son nouveau Bureau : Secrétaire : G. ANDRE (CE Lorraine), Secrétaire-Adjoint : D. BRUN (CE Centre fédéral) Trésorier : J.P. LANGUIL (CE Normandie), Trésorier-Adjoint : J.L. FLIPO (CE Aquitaine)

(suite de la page 7)

de mentionner la suppression de la subvention de fonctionnement du ministère et le maintien de la taxe sur les salaires...

Le rapport était éclairant sur les intentions de la direction !

« Tu dramatises trop la situation, l'interrompt Gilles ROUBY, qui percevait déjà les réactions auxquelles il allait être confronté, je demande à ce que l'on supprime ces passages, dit-il, il faut gommer ce qui pourrait fâcher... »

Le rapport financier est adopté avec la suppression des passages litigieux : 17 pour – 2 contre – 2 abstentions (les DPN CGT ont voté contre).

Suivait l'examen du budget prévisionnel 2007 préparé en catimini par l'appareil présidentiel en-dehors de la commission financière qui n'a pas été sollicitée.

Quelques très rares administrateurs, en-dehors des DPN CGT qui désapprouvent la méthode et les régressions sociales qu'il contient, se risquent : « Ce budget n'est pas lisible, intervient François BOVE, on voudrait bien comprendre ce que le trésorier nous demande de voter... »

Gilles ROUBY lui répond : « Le budget prévoit l'application des mesures que nous avons décidées (le président fait référence à son plan)... Si vous en avez besoin, on fera une note d'explications... »

Maintenant, je te demande de voter ».

Et le budget prévisionnel 2007 est adopté : 16 pour – 2 contre – 3 abstentions (les DPN CGT ont voté contre).

Une simple formalité !

La suite de la réunion allait être menée au pas de charge... Les informations se succèdent, les administrateurs peu ou pas concernés attendaient l'heure du train...

« Nous avons supprimé le poste de comptable et procédé au licenciement économique d'un salarié », déclare, Gilles ROUBY.

Les DPN CGT en alerte demandent des explications...

Mais Gilles LE BAIL entamait déjà le sujet suivant : « Malgré les protestations de la MJC du

LOULETEL, le Bureau de la FFMJC a décidé d'engager le recouvrement de sa dette par voie de justice. L'audience aura lieu le 29 mai... La MJC demande l'arrêt de la procédure et la recherche d'une solution par le dialogue. Mais la FFMJC doit recouvrer ses créances » conclut péremptoire, le délégué général...

« Je demande un vote du conseil d'administration pour confirmer l'initiative du Bureau... » intervient Gilles ROUBY.

Et la procédure de justice est confirmée : 19 pour – 2 contre (les DPN CGT favorables au dialogue et à la négociation pour aider au règlement de la dette, ont voté contre).

Gilles LE BAIL enchaîne : « Dans le cadre de la réorganisation des régions et des économies à réaliser, je préconise la suppression du poste de délégué régional en Alsace, d'autant que la commission paritaire consultée y est favorable seule la CGT s'y est opposée... » dit-il.

L'intervention des DPN CGT pour empêcher cette initiative injustifiée ne suffira pas : 16 pour – 3 contre – 2 abstentions

(les DPN CGT ont voté contre).

Les administrateurs qui entamaient leur migration vers la gare SNCF sont pris à partie par Gilles ROUBY : « Ne partez pas ! j'ai une motion pour l'Assemblée Générale à proposer... » dit-il.

Et il donne lecture d'un texte de soutien à son plan de déréglementation et de dénaturation des MJC... Les administrateurs qui étaient restés en séance l'invitent à faire preuve de modération...

« Bien, j'enlèverai ce qui fâche... » déclare le président avant de procéder à un vote. Le projet de motion est adopté dans la confusion (les DPN ont voté contre), et la séance fut levée. □

CA FFMJC 9 Juin 2007

Avant de procéder à l'élection du Bureau, Gilles ROUBY invite le Conseil à faire le bilan de son propre fonctionnement ainsi que celui de l'Assemblée Générale qui s'est tenue quelques jours auparavant. Comme on n'est jamais mieux servi que par

soi-même, Gilles ROUBY se lance dans une campagne électorale en forme d'auto satisfecit. Et il déroule alors le calendrier de sa dernière année de présidence, faite de remises en cause et de discriminations de tous ordres...

Puis, chacun y va de sa petite idée sans qu'aucune d'entre elles ne fasse avancer la réflexion...

Celles concernant le déroulement de l'Assemblée Générale allaient être un peu plus animées.

Après une intervention concernant le colloque qui précédait l'Assemblée et qui regrettait les prises de paroles trop nombreuses de professionnels, Brigitte Thomas que l'on n'avait pas vue dans les instances, depuis un certain temps, intervient en écho : « En tant que professionnels, dit-elle, on doit être en retrait de toute appartenance politique... c'est écrit dans la convention collective de 1972... je suis extrêmement choquée par l'intervention à l'AG du Secrétaire du CCE qui a remis en cause la probité du Commissaire aux comptes... » Puis, manipulatrice, elle invite les

(suite page 9)

Le président de la FRMJC Normandie aurait été abusé financièrement...

« Un conseil d'administration convoqué en urgence par le président de la FRMJC s'est tenu le 12 juin 2007.

Il faisait suite à celui, mal préparé, du 13 avril qui n'avait pu statuer sur les comptes annuels 2006 de la FRMJC Caen-Rouen, faute d'une présentation de ceux-ci permettant d'en débiter.

Il faisait également suite à l'assemblée générale, non tenue, après sa convocation hors délais et son report faute de participants...

Pour la seconde fois, figurait alors à l'ordre du jour du CA du 12 juin, l'approbation des comptes 2006 de la FRMJC.

Les représentants du personnel FERC.CGT et plusieurs administrateurs sont intervenus sans obtenir tous les éclaircissements souhaités sur l'exercice financier de l'année 2006. Face à l'insuffisance et au manque de clarté des réponses fournies, les comptes n'ont pu être approuvés. Il semblerait, en effet, que le président aurait été abusé financièrement...

Face à cette situation, le Conseil d'Administration a nommé un réviseur aux comptes. Il devra intervenir et présenter son rapport afin que le conseil d'administration du 6 septembre en prenne connaissance et approuve les comptes. A la suite de celui-ci, une assemblée générale sera convoquée le 22 septembre 2007.

Avant de clore le conseil d'administration, le Président de la FRMJC Caen Rouen a annoncé qu'il s'était engagé à ce que la FRMJC verse 5000€ pour participer au financement du poste de délégué régional à la FFMJC. Cette décision prise sans concertation ni délibération nécessitant une participation financière des MJC n'a pas recueilli le soutien des administrateurs...

Dans l'intérêt des MJC et des salariés, les représentants du personnel FERC-CGT seront vigilants à la bonne exécution des décisions prises. »

Caen, le 12 juin 2007

(suite de la page 8)

membres élus du Conseil d'Administration à ne pas laisser faire.

La ficelle, était un peu grosse, s'agissant en particulier d'un délégué du personnel dans l'exercice de son mandat !

Mais Gilles ROUBY qui ne découvrirait pas les intentions de Brigitte Thomas, s'empare du sujet : *Le Commissaire aux comptes a été marqué par cette intervention... Nous devons réagir !* » dit-il.

Il devenait évident que l'animation entreprise par la représentante de SUD activement soutenue par le président, n'avait pas d'autre but que de faire diversion afin d'échapper aux explications sur l'entrave faite par ce dernier, au bon déroulement de l'expertise comptable déclenchée au mois de janvier par le CCE. Un comportement qui a contraint le CCE à engager une procédure judiciaire à son encontre...

Curieux, pour une « syndicaliste » !

Gilles ROUBY met un terme à la discussion qui s'installe, et propose l'envoi d'un courrier de soutien au Commissaire aux comptes et un de protestation au Secrétaire du CCE (qui ne lui sera jamais adressé) : 22 pour - 2 contre - 1 abstention. Les (DPN CGT ont voté contre).

Puis, le président invite les administrateurs à reprendre le débat sur l'Assemblée Générale... Mais les interventions se faisaient rares... Ils n'avaient plus rien à dire... chacun attendait l'élection du Bureau Fédéral.

Brigitte Thomas (SUD) qui rêvasait, satisfaite de sa prestation, plonge soudain dans l'ordinateur portable qui ne la quitte pas :

« J'ai une déclaration à faire ! », dit-elle. Puis sans attendre, le nez sur l'écran, elle en donne lecture : *« Il faut que les élus retrouvent leur liberté d'expression en dehors des salariés. Sud soutient le Conseil d'Administration, présidé par Gilles ROUBY, sur la voie du redressement, nous sommes partie prenante d'une nouvelle fédération, tournée vers l'avenir... nous ne participerons pas à l'élection du Bureau. C'est l'affaire des élus... Cependant, nous souhaiterions que les*

missions du délégué général soient précisées. »

Une déclaration de soutien, on ne peut plus claire, en effet !

Gilles ROUBY lui répond :

« C'est effectivement la volonté des élus du Bureau sortants et comme il faut de la continuité dans le travail entrepris, et compte-tenu de mon investissement personnel, je suis candidat ».

Gilles ROUBY est élu président : 15 pour - 6 contre ou blancs.

Puis le Conseil procéda à l'élection des autres membres : Philippe BORDIER, Alain MOREAU et Claire VAPILLON (Vice-présidents), Patrick CALLAINI (Secrétaire général), Georges RIVET (Trésorier), Yves SIMON (Trésorier Adjoint), Jean-Paul JABERG, Nicole ESNAULT et Nicole GUYETAND (assesseurs).

Avant de clore la séance, le Conseil est informé de la tenue de la Conférence des Présidents de FRMJC. *« Elle se tiendra le 1^{er} Juillet 2007 à Marly, précise Alain Moreau, elle sera ouverte aux présidents des FRMJC, au président et vice-président chargés de l'animation territoriale, au délégué général et aux délégués nationaux du personnel... »*

Gilles ROUBY visiblement insatisfait de la présence des DPN à cette réunion, montre sa mauvaise humeur et tente d'engager le débat sur le sujet. *« La discussion est inutile »* lui répondent les membres de la commission qui a préparé la question *« Il y a un accord unanime de la commission pour les inviter. »*

« Bon, je n'insiste pas... » déclare le président, et il clôt la séance. □

CA FFMJC 30 Juin 2007

Attendant l'arrivée du président, les administrateurs papotaient. Ils parlaient alors de choses et d'autres... mais surtout de la nécessité de maintenir en l'état les ateliers dont chacun ne voyait pas bien l'utilité.

Ils bavardaient depuis un bon

moment quand soudain, le président qui s'était fait attendre, fait son apparition : *« J'ai une déclaration solennelle à faire, dit-il, je ne serai plus président de la FFMJC en septembre... »*

« Ce n'est pas un désaccord politique mais un désaccord avec le délégué général sur les modes d'organisation... Je veux retrouver ma liberté de parole... En conséquence, je quitte le Conseil d'Administration et le bureau national ».

Un long silence parcourt le C.A...

Cette nouvelle, si elle est confirmée, dérange des plans... En particulier de ceux qui, de toute évidence, en savaient plus que ce qu'ils voulaient bien dire. Alain MOREAU réagit : *« Je ne comprends pas on s'était expliqué et mis d'accord avant la réélection du Bureau, on s'était dit des choses... »*

Soudain, Pierre VIAN, qui semble ne pas vouloir laisser le sujet se poursuivre, lui coupe la parole :

« La question n'est pas à l'ordre du jour... Ce n'est qu'une annonce, on n'a pas à communiquer plus... »

Il était trop tard, le débat s'installait.

François BOVE visiblement exclu des réunions du groupe présidentiel, intervient à son tour : *« Lors de l'élection du Bureau, je me suis rendu compte qu'il y avait eu une réunion secrète à laquelle je n'étais pas invité. Je l'ai mal supporté. »*

Marc LEVESQUE proteste : *« On ne peut pas faire comme si il ne se passait rien... Il faut prendre des dispositions pour assurer le fonctionnement... »* Il n'était pas le seul à avoir déjà entériné la nouvelle. Nicole GUYETAND s'exclame : *« Si Gilles ROUBY, avec lequel je ne suis pas d'accord, maintient sa décision, je la respecterai... Ce n'est quand même pas une catastrophe ! »*

Pierre EDMI plus direct, interpelle l'intéressé : *« Alors, Gilles, tu t'en vas ou tu restes ? Si tu démissionnes, je le regrette... et j'entends tes raisons... Mais il faut réélire un président »*.

Pierre VIAN, qui de toute évidence était dans la confiance,

tente de ne pas rendre irréversibles les points de vue : *« Cette situation est le résultat de la présidentialisation du régime... Il y a dualité à la tête de la maison... »*

Gilles ROUBY en profite pour en dire plus : *« La question posée est celle de la place du président et de sa fonction... et, je suis en désaccord avec le délégué général... Il y a des dossiers desquels je suis exclu... Il y a même des réunions qui bouclent les décisions des instances avant que celles-ci soient réunies... »*

Le petit autocrate en connaisseur, était en train de jouer la scène de « l'arroseur arrosé ». Il poursuit : *« Ce qui est aussi dur à vivre, c'est la personnalisation dans les attaques... s'agissant du plan ROUBY... et puis il y a des réunions où je ne suis pas le bienvenu... »*

L'ego du président était touché. Puis, comme si les grandes manœuvres devaient se poursuivre, il ajoute *« j'assumerai mes responsabilités jusqu'au Conseil d'Administration d'Octobre... »*

Les DPN CGT ont pris acte de la démission annoncée.

La suite de la réunion perturbée par l'annonce de la démission, allait se dérouler « tambour battant ».

Georges RIVET qui *«regrette la décision du président... »*, présente la situation comptable de la FFMJC des six premiers mois 2007 : *« le déficit prévisible est finalement ramené à 140 000 €... »*

Les DPN CGT ont rappelé la nécessité de procéder dans les meilleurs délais, à la séparation des budgets des salaires et du fonctionnement de la FFMJC. *« L'expertise comptable demandé par le CCE dans le respect de la loi, s'impose chaque jour un peu plus. Elle éclairera sur les dispositions à prendre pour redresser la FFMJC. Le président doit cesser d'y faire entrave... »* ont-ils déclaré. Mais le président démissionnaire n'était pas d'humeur.

Après avoir entendu les informations données par le délégué général, il leva la séance. □

L'AG FFMJC de Dijon

L'Assemblée Générale de la FFMJC s'est tenue les 26 et 27 mai 2007 à Dijon. Le point de presse avec les DPN-CGT administrateurs de la FFMJC sur le lieu de l'AG a été salué, par de nombreux participants, comme une initiative utile aux délégués des MJC et aux délégués des personnels.

Les DPN-CGT, coadministrateurs de la FFMJC, ont fait à l'Assemblée Générale la déclaration suivante :

« Nous aurions aimé pouvoir saluer la bonne santé de la FFMJC, ainsi que les avancées obtenues par la direction fédérale auprès de l'Etat et des Collectivités Territoriales, au regard des politiques publiques contraires à l'intérêt des MJC et de leurs Fédérations.

Il n'en est rien. Rien ne nous y invite, sauf à être complice de la langue de bois, des non dits et des contre vérités qui construisent les rapports présentés à l'Assemblée Générale, à la va-vite, entre le samedi soir et le dimanche matin.

En représentant les

La FFMJC ne va pas bien.

C'est ainsi que pour obtenir de la clarté dans la comptabilité fédérale, le Comité Central d'Entreprise doit en appeler, comme le prévoit la loi, à un cabinet d'expertise comptable, et que face à la rétention des informations, il se voit contraint de déclencher une procédure pour délit d'entrave et saisir la justice.

C'est ainsi qu'abandonnant la raison même de son existence, la FFMJC n'est plus aux côtés des MJC qui se mobilisent pour assurer leur survie et celle de leur projet. Ce faisant elle fait le choix de la renonciation et

direction fédérale. Celle-ci hypothèque le devenir des MJC qui ont besoin de personnels formés et compétents.

Cette direction fédérale n'a de cesse, pour des intérêts obscurs, de déployer toute son énergie afin de remettre en cause les règles, procédures et conventions qui ont permis à la FFMJC d'exister depuis 60 ans.

Le partenaire personnel, qui est l'un des acteurs essentiel au développement des MJC et de leurs fédérations, dénonce l'incapacité de cette direction fédérale à ouvrir des perspectives concertées et partagées, en prenant en compte les difficultés et les aspirations des MJC comme celles des personnels.

Le partenaire personnel et ses délégués CGT dénoncent le plan ROUBY de régression et de licenciements. Ils demandent son abrogation.

Afin de pousser au rétablissement de la FFMJC, en accord avec ses statuts et sa vocation, les délégués nationaux du personnel CGT voteront contre les rapports moral et financier. »

Dijon, le 26 Mai 2007.

Les délégués nationaux du personnel CGT, Coadministrateurs de la FFMJC.

La MJC du Loutelet-Besançon trainée en justice par la direction de la FFMJC.

« Je suis un militant affectivo-politique »...

déclare le Président Gilles ROUBY, pour se justifier devant le CA fédéral, et annoncer qu'il ne respecterait pas ses engagements pris, auprès de la MJC du Loutelet, au cours des discussions menées lors de l'assemblée générale de Dijon. Il signifiait ainsi, une fin de non recevoir aux propositions de la MJC. Ce faisant, la direction de la FFMJC maintenait la procédure devant le juge des référés faisant ainsi courir des risques vitaux à cette MJC importante du département du Doubs.

S'il est bien évidemment légitime et essentiel que la FFMJC recouvre les dettes de ses créanciers, et notamment celles contractées par des MJC, il n'est cependant pas acceptable que cette démarche ne fasse l'objet d'aucune véritable recherche de concertation et de solutions négociées.

Ne se référant qu'à des « logiques libérales et purement comptables », comme les qualifie le Président de la MJC, la direction de la FFMJC fait le choix du pire, refusant même d'engager la moindre discussion dont sont demandeurs la MJC et ses
(suite page 11)



personnels dans les instances fédérales, les élus nationaux CGT entendent rester fidèles à leur crédibilité et à leurs mandats afin de défendre les intérêts moraux et matériels des personnels qui sont inséparables de ceux des MJC et de leurs Fédérations.

de l'adaptation.

C'est ainsi que malgré l'action positive des délégués du personnel qui ont gagné le financement du dernier stage de formation des directrices et directeurs de MJC, la formation est abandonnée par la

(suite de la page 10)

partenaires financiers. Evoquant la situation ainsi ouverte, le comité de lutte, mis en place à la MJC de Besançon, s'indigne dans un courrier envoyé à toutes les MJC de France : « A travers ces méthodes autoritaires, la fédération met en péril l'avenir de notre association, déstabilise un projet, des perspectives, le personnel et les adhérents qui ne savent plus dans quelle fédération ils se trouvent ! »

Le personnel de la MJC du Loutelet- Besançon, et notamment ses militants CGT, sont mobilisés pour ne pas laisser faire.

En effet, ce n'est pas une fédération qui considère les MJC comme des « clients » qui est utile aux associations et à leurs personnels !

Les MJC ont besoin d'une fédération qui les soutient, les accompagne et fédère une expression porteuse de revendications afin d'obtenir les moyens financiers publics indispensables à leur fonctionnement, à la mise en œuvre de leur projet démocratique d'éducation populaire.

De toute évidence, le compte n'y est pas....à Besançon, comme ailleurs.

Une FFMJC « autrement »...cela devient urgent.

Pour le respect des règles du Mouvement

Les règles du Mouvement des Personnels en usage à la FFMJC, approuvées en 1985 par les syndicats CGT et CFDT, sont remises en cause, à la fois de manière insidieuse et autoritaire, par la direction fédérale

1. Le mouvement est, à la FFMJC UNIQUE et INTERREGIONAL. Il est préparé en concertation avec la commission paritaire. Il doit se dérouler dans les conditions et règles suivantes:

2. Seule la commission paritaire est habilitée à traiter du mouvement, des créations de postes et des nominations sur ces postes. Elle est délibérative.

3. Le mouvement démarre dans le courant du 1er trimestre de chaque année.

4. Les postes susceptibles d'être au mouvement au 1er septembre sont connus pour le 1er mars.

5. L'ensemble des personnels, y compris les stagiaires en cours de formation, participent en même temps au mouvement.

6. L'information sur le mouvement est envoyée à tous les personnels des FRMJC et de la FFMJC ainsi qu'aux stagiaires.

7. Les salariés de retour d'un Congé-formation retrouvent, s'ils le demandent, le poste dont ils sont titulaires.

8. Le personnel féminin de retour de congés de maternité retrouve le poste dont elles sont titulaires.

9 Il est reconnu, dans le cadre de la formation continue, à tous les salariés, le droit de suivre un complément de formation quand ils prennent un nouveau poste.

10. En cas de dénonciation de poste, le personnel concerné peut devancer l'échéance de fermeture du poste et s'inscrire au mouvement interrégional avec les prérogatives dues à la « Mutation pour Nécessité de Service ».

LES REGLES DE PRIORITE:

11. L'ordre de priorité est le suivant :

- mutation pour nécessité de service, retour de congé formation, maternité, sans solde, parental et sabbatique,

- règle de l'ancienneté dans les FR/FFMJC,

- personnel en stage de formation directeur de MJC dans l'année en cours,

- personnels de retour d'un détachement,

- personnels de retour d'un congé pour convenances personnelles.

12. Seront également pris en compte les critères suivants :

- enfant ou conjoint handicapé,

- rapprochement du conjoint,

- charges familiales,

- retour au pays.

INFORMATION SUR LES POSTES:

13. Un descriptif de poste établi par le conseil d'administration local, sera soumis au comité d'établissement régional, qui donnera également un avis circonstancié sur le poste. L'avis sera transmis aux candidats sur le poste.

INFORMATION SUR LE PERSONNEL

14. Seul un curriculum vitae du salarié candidat sur le poste, établi par l'intéressé (e) sera fourni par la FRMJC au conseil d'administration de l'association

MISE EN POSTE

15 Sur proposition de la paritaire le directeur est nommé sur son poste. Il est présenté par le délégué régional (*directeur chargé de délégation régionale*) à la collectivité locale et au conseil d'administration de la MJC.

En cas de refus par l'association celui-ci doit être dûment motivé.

Elections des délégués du personnel nationaux à la FFMJC

Les délégués du personnel nationaux CGT se situent dans la perspective d'une société française démocratique dont les politiques publiques d'Etat et des collectivités territoriales ne sont pas en contradiction avec l'exercice du droit d'association ouvert à la société civile par la loi de 1901, laquelle constitue le socle juridique de reconnaissance des MJC et de leur Fédération.

Les DPN CGT ne sont pas des administrateurs de la FFMJC résignés et frileux, s'agissant de rappeler, en termes appropriés, à l'Etat ses responsabilités comme celle sur l'Education et la Culture, et s'agissant également des MJC, lorsqu'elles sollicitent naturellement la contribution financière des collectivités et de l'Etat. Les DPN CGT assurent leurs responsabilités d'administrateurs

avec sérieux, et le sens de l'intérêt général. Pour les DPN, les intérêts moraux et matériels des personnels ne sont pas en contradiction avec ceux des MJC et de leurs fédérations, d'où l'importance de la tenue des instances où le personnel est représenté, afin que leur opinion participe à la réflexion et à la décision.

Pour les DPN CGT, chaque MJC est une entité indépendante, constituée par un projet d'éducation populaire d'émancipation, s'adressant à toute une population et notamment à la jeunesse, sans exclusive, et en relation constructive avec les autres formes d'organisations démocratiques et en coopération avec les pouvoirs publics.

Pour les DPN CGT, les MJC se dotent de structures associatives et fédératives, afin de

mettre en commun leurs expériences, leurs besoins et leurs aspirations. Ce niveau fédératif ayant le devoir impérieux de respecter les règles concertées et arrêtées.

Pour les DPN CGT, l'existence économique de la FFMJC repose sur deux budgets nettement identifiables. Le premier budget est celui alimenté par un taux moyen unique contractualisé avec chaque MJC et sa collectivité locale. Les Taux Moyens font l'objet pour un certain nombre d'entre eux d'une contribution d'Etat FONJEP.

Ce budget assure, dans le respect de la convention collective d'entreprise, les payes, les cotisations et les activités sociales des directrices et directeurs de MJC, mis à disposition d'une association MJC.

Ce budget, s'il est bien géré, assure toutes ses obligations. Il supporte également des frais de gestion par poste.

Il peut également supporter d'autres dépenses, mais à condition que celles-ci résultent d'accords contractuels permettant d'en interdire l'inflation.

Selon les choix, le taux moyen actuel pourrait connaître une diminution de son montant.

La CGT revendique la gestion de ce budget par une commission délibérante et paritaire.

Le deuxième budget est celui du fonctionnement du centre fédéral de la FFMJC.

Il subit les effets :

- de la suppression de la subvention de fonctionnement d'Etat depuis 2006 (376 k€ en 2002, 175 k€ en 2005)
- du maintien de la taxe sur les salaires (255 k€ en 2007)
- du poids du remboursement des gestions antérieures Lambert/Gontier, (728 k€ en 2007),
- de la perte des postes de directrices et directeurs de MJC, entraînant la baisse du montant des frais de gestion pour un montant de 200 k€

La liste des candidats FERC-CGT présentés aux élections des délégués nationaux du personnel de la FFMJC au mois d'Octobre prochain.

Titulaires :

François CHASTAIN, Marie José MALATERRE, Didier BRUN, Jean Pierre LANGUIL, Annie POLLET, Claudine MIECH, Jean Jacques HEURTEL

Encadrement : Thierry RUNGETTE

Suppléants

Gérard ANDRE, Bernard DESBOIS, Michel PROST, Jean-Marc DUMAS, Guy VANDENECKOUTTE, Sylvie TROUBOUL, Jean Pierre TREMEL, Encadrement : Dominique DOBUA

La Commission Administrative de l'UG

Collège des Membres élus :

Gérard ANDRE (FRMJC Lorraine), **Aïssa BEN BRAHAM** (MJC Colombes), **Nora CATTEAU** (MJC Mons en Baroeul), **François CHASTAIN** (FFMJC), **Véronique CHIZELLE** (MJC Pont de Claix), **Claude DADE-BRENJOT** (Ile de France), **Frédérique DADE-BRENJOT** (MJC Colombes), **Bernard DESBOIS** (FRMJC Pays de Loire), **Jean-Marc DUMAS** (FRMJC Bourgogne), **Arnaud GUICHAROUSSE** (FRMJC Aquitaine), **Gérard LAMBERT** (FRMJC Rhône Alpes), **Jean-Pierre LANGUIL** (FRMJC Normandie), **Jean-François LAURENT** (Ile de France), **Marie-Françoise LELIAS** (MJC Saumur), **Marie-José MALATERRE** (FRMJC Aquitaine), **Céline MISERY** (FRMJC Aquitaine), **Nicolas NEVEU** (FRMJC Aquitaine), **Annie POLLET** (FRMJC Nord pas de Calais), **Eric MOUVEAUX** (FRMJC Nord-Pas-de-Calais), **Michel PROST** (FRMJC Champagne-Ardenne), **Gérard ROBIN** (FRMJC Poitou-Charentes), **Thierry RUNGETTE** (FFMJC), **Marie-Andrée THOUVENIN** (FRMJC Lorraine), **Pierre WAECKERLE** (FRMJC Lorraine).

Collège des Unions et Syndicats Régionaux :

Alsace : **Wladislaw LABOWICZ**, Aquitaine : **Joël LOPES**, Bourgogne : **Jean-Marc DUMAS**, Caen-Rouen : **Pierre TRACHEZ**, Champagne-Ardenne : **Moussa ZIDOUR**, Franche-Comté : **Philippe DOYEN**, Rhône-Alpes : **Gérard LAMBERT**, Ile de France : **Didier MICHOD**, Lorraine : **Jean-Jacques HEURTEL**, Nord Pas de Calais : **Eric MOUVEAUX**, Pays de Loire : **Bernard DESBOIS**, Poitou-Charentes : **Jean-Pierre TREMEL**, Directeurs chargés de délégations régionales : **Dominique DOBUA**, Retraités : **Daniel VANDECASTELE**.

Bureau de l'Union Générale :

Secrétaire Général : François CHASTAIN

Secrétaires : Gérard ANDRE, Thierry RUNGETTE, Claude DADE BRENJOT, Jean-François LAURENT.

Membres du Bureau : Véronique CHIZELLE, Bernard DESBOIS, Marie-José MALATERRE, Jean-Marc DUMAS, Gérard LAMBERT, Daniel VANDECASTELE.

en 2007.

- de l'absence quasi totale d'une contribution régionale au financement des postes de directions régionales. (636 k€ en 2007).

Il nécessite de mettre un terme à la politique de résignation, d'abandon et de régression de la direction fédérale pour ouvrir des perspectives de développement des MJC et de leurs fédérations.

Ce budget, bien géré dans la transparence, doit conforter les partenaires dans les négociations nécessaires avec les pouvoirs publics afin de s'opposer aux désengagements financiers.

Votez CGT pour le redressement de la FFMJC dans le respect de ses statuts, de ses engagements et de sa vocation.

Votez CGT pour la défense du droit d'association pour les MJC et leurs fédérations, et se faisant, des emplois et des personnels. □